

24 septembre 2012

La Rentrée

## Vos grands rendez-vous

### 1<sup>er</sup> Trimestre

Courant septembre		Réunion parents-professeurs collège et Lycée pour chaque niveau
Lundi 24 septembre	18h30	Assemblée générale de la PeeP Hélène Boucher. Election du nouveau bureau.
Vendredi 28 septembre	17h classe	Réunion parents-professeurs niveau des 5èmes.
Samedi 29 septembre	8h ou 9h selon classe	Réunion parents-professeurs niveau des 2ndes
Samedi 29 septembre	matin	Mise sous plis pour les élections au CA.
Vendredi 12 octobre	14h à 19h	Tenue du bureau pour les élections au C.A. (Collège et Lycée) et dépouillement.
Mardi 16 octobre	18h30	Réunion mensuelle APE PeeP. Bilan des élections.
Fin octobre		Nomination des représentants des parents aux conseils de classe, suivant les résultats des élections au CA.
Vacances de la Toussaint		Du samedi 27 octobre 2012 au le lundi 12 novembre 2012 au matin
Mardi 13 novembre	18h30	Réunion mensuelle APE PeeP.
Début décembre		Conseils de classe du 1 <sup>er</sup> trimestre.
Samedi 15 décembre	9h30	Réunion mensuelle APE PeeP (confondue avec ateliers-présentation des métiers à confirmer).
Vacances de Noël		Du samedi 22 décembre au lundi 7 janvier 2013

### 2<sup>nd</sup> trimestre

Jeudi 10 janvier 2013	18h30	Réunion mensuelle APE PeeP
Mardi 5 février	18h30	Réunion mensuelle APE PeeP (Questions/Réponses sur Admission Post Bac)
Jeudi 28 février	18h30	Réunion mensuelle APE PeeP (Questions Réponses sur Affelnet)
Vacances d'hivers		Du samedi 2 mars au lundi 18 mars 2013
Mars		Procédure Admission Post Bac
Début avril		Conseils de classe du 2 <sup>nd</sup> trimestre.
Avril		Procédure Affelnet passage de 3 <sup>ème</sup> en 2 <sup>nde</sup> .
Samedi 6 avril	9h30	Réunion mensuelle APE PeeP
Vacances de printemps		Du samedi 27 avril au lundi 13 mai 2013

### 3<sup>ème</sup> trimestre

Mardi 14 mai	18h30	Réunion mensuelle APE PeeP
Début juin		Conseils de classe du 3 <sup>ème</sup> trimestre.
Juin		Epreuves du Brevet et du Bac
Samedi 29 juin	9h	Réunion bilan APE PeeP de fin d'année et accueil des nouveaux parents de 2nde.

## Vos contacts

Notre boîte aux lettres de contact		peep@laposte.net
Notre site Internet grand public PEEP HB		<a href="http://peep.hautetfort.com/">http://peep.hautetfort.com/</a>
Le site Internet de l'équipe PEEP HB	Réservé aux adhérents. Accès par compte nominatif sécurisé	<a href="http://equipepeep.hautetfort.com/">http://equipepeep.hautetfort.com/</a>
Les membres du bureau de l'association :		

## Le rôle des parents d'élèves dans les instances établissement

Bureau de la PeeP Hélène Boucher	Instance propre à la PeeP HB comprenant, président, trésorier, secrétaire et adjoints
Conseil d'Administration Lycée	Organe central. Valide les éléments budgétaires en particulier, les voyages scolaires, le règlement intérieur et la DHG (Dotation Horaire Globale). Siège 2 fois par trimestre de 18h à 22h un soir de semaine. Comprends des représentants des élèves et du personnel de l'établissement ainsi que des représentants de la ville, de la région
Conseil d'Administration Collège	Organe central. Valide les éléments budgétaires en particulier, les voyages scolaires, et la DHG. Siège 2 fois par trimestre de 18h à 22h un soir de semaine. Comprends des représentants des élèves et du personnel de l'établissement ainsi que des représentants de la ville, du département,
Commission Permanente (prérequis: être élu au CA)	Prépare le CA. Commission en charge d'instruire les questions soumises à l'examen du conseil d'administration.
Conseil de discipline (prérequis: être élu au CA)	Réuni exceptionnellement suivant les circonstances
Conseil de la vie lycéenne (CVL)	A un rôle consultatif uniquement. Il doit obligatoirement être consulté pour toutes les questions relatives à la vie lycéenne (organisation du travail, temps scolaire, hygiène et sécurité des locaux, manifestations culturelles, réunions au sein du lycée...)
Conseil du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)	Il définit et conduit les actions d'éducatives et de prévention des conduites à risques dans le domaine de la santé (négligence, dépendances) et de la citoyenneté (violence, discrimination).
Conseil des marchés	Analyse les appels d'offres passés par l'établissement
Groupe de travail ENT Lilie = Comité des usagers de l'ENT	Visé à promouvoir les bonnes pratiques et à faire des suggestions d'améliorations de l'espace numérique de travail
Délégués parents pour chaque classe	Interfaces entre les parents de la classe et le conseil de classe trimestriel. Orientation pédagogie
Commission "Poids des cartables"	Visé à l'allègement du poids des sacs des élèves
Commissions d'appel (niveau Paris)	Siègent en fin d'année scolaire pour traiter des différents parents/administration sur les redoublements/orientations

## Le conseil de classe

Pour chaque classe, le conseil se tient à chaque fin de trimestre et a pour vocation :

- de traiter les questions pédagogiques intéressant la vie de classe, et notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves ;
- d'examiner les résultats scolaires individuels des élèves en proposant un bilan et des conseils ;
- d'émettre un avis sur les décisions d'orientation ;
- d'émettre un avis éclairant le jury d'examen (pour les classes à examen).

Présidé par le chef d'établissement (ou le représentant qu'il a désigné), il est composé par

- les enseignants de l'équipe pédagogique ;
- le conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- les deux délégués des parents d'élèves ;
- les deux délégués-élèves ;
- et le cas échéant, le conseiller d'orientation, l'assistante sociale, le médecin scolaire, l'infirmière scolaire.

Le déroulement :

Le professeur principal fait la synthèse des résultats de la classe. Chaque professeur intervient dans sa discipline pour un complément d'information ;

Le CPE fait le point sur la situation relative à l'absentéisme ou à la vie scolaire ;

Intervention des délégués-élèves puis des délégués-parents sur tous les aspects de la vie de la classe.

En aucun cas le conseil de classe n'a à évoquer des problèmes ou des situations mettant en cause élèves, parents, etc. dans leur personne. Les membres du conseil sont tenus à un devoir de réserve.

Les parents délégués préparent généralement le conseil en faisant circuler un questionnaire permettant de recueillir les avis des parents et rédige un compte rendu qui est joint au bulletin scolaire envoyé par l'établissement.